	GEORGE VI
CHAMBRE DES COMMUNES	
528 Pour payer l'indemnité complète aux membres de la Chambre des communes—jours perdus en raison d'absence causée par maladie, affaires publiques officielles ou décès pendant la session—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts revisés de 1927, Loi concernant le Sénat et la Chambre des communes, ou des lois modificatrices. Les payements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor	
TRANSPORTS	
Services aériens	
Division de l'aviation civile	
618 Routes aériennes et aéroports—Fonctionnement et entretien, y compris les services d'éclairage, de radio et de météorologie—Crédit supplémentaire	50,000 00
Spécial	
619 Routes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris l'éclairage et les installations radiophoniques (Capital)—Crédit supplémentaire	800,000 00 500,000 00
Division de la radio	
621 Application de la Loi du radiotélégraphe et des règlements prescrits sous son empire—Crédit supplémentaire 622 Elimination du brouillage prov. d'appareils électriques—Cré-	2,760 00
dit supplémentaire 623 Emission de licences de réception (par le ministère des Transports seulement)—Crédit supplémentaire	22,100 00 12,865 00
Service des canaux	
Spécial	
624 Canaux—Améliorations, y compris le tunnel routier projeté sous le canal Lachine à la côte Saint-Paul—Crédit supplémentaire. (A voter de nouveau, \$49,550)	1,003,050 00
SERVICE DE LA MARINE	
 625 Services nautiques: Navires du service de la marine, y compris les brise-glaces, l'entretien, l'exploitation et les réparations—Crédit supplémentaire. 626 Divers services concernant la navigation et l'expédition, y compris la provision pour le règlement de réclamations en souffrance de l'Imperial Board of Trade, Londres, Angleterre, du chef de dépenses effectuées relativement aux marins canadiens indigents employés sur des navires britanniques d'inscription non canadienne et pour pourvoir à toutes réclamations futures qui peuvent surgir relativement aux marins canadiens indigents de tels navires britanniques—Crédit supplémentaire. 	39,000 00
Oromo Supplementane	6,720 00